

**DÉMARCHES À EFFECTUER POUR
SCOLARISER
LES ENFANTS ROMS À MONTPELLIER**

Remarque préalable

L'inscription d'un enfant à l'école prend du temps car il y a toute une série d'étapes nécessaires à réaliser... Si vous commencez la démarche, assurez-vous de pouvoir aller jusqu'à la fin, ou de pouvoir passer le relais à quelqu'un : si l'enfant n'a pas, par exemple, sa carte de cantine, le risque qu'il ne soit pas assidu voire qu'il décroche est accru, et la démarche de scolarisation aura donc échoué. De plus les écoles finissent par se décourager en nous voyant inscrire des enfants qui finalement ne viennent pas, quelle que soit la raison...
Merci !

I. POUR LES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

1) Première étape : inscription à la Mairie

Le Service Municipal des **inscriptions scolaires du primaire** se situe au quatrième étage de la nouvelle mairie. Sur internet les horaires annoncés sont de 8h30 à 17h30, à vérifier par téléphone : 04.67.34.70.64.

Apporter :

Le certificat de naissance des enfants

Le passeport des parents

La domiciliation de la famille est : CORUS - 3 Rue de Bruyès - Montpellier (la secrétaire est habituée, elle met cette adresse sans justificatif).

Il faut qu'il y ait au moins un parent présent – la présence des enfants à inscrire n'est pas obligatoire.

Les enfants doivent être inscrits dans des écoles où un enseignement adapté (instituteurs et institutrices FLE, appelé-e-s aussi postes CRI) leur est proposé. La mairie décide du choix de l'école en fonction des places disponibles et des lieux d'habitation réel des enfants. Mentionner le lieu d'habitation (forcément différent de l'adresse indiquée plus haut) et demander si possible l'école la plus proche de leur domicile. Demander aux parents ce qu'ils souhaitent, s'ils ont l'habitude d'aller travailler quelque part, si d'autres enfants du même terrain vont à l'école etc.

Actuellement, des enfants sont (ou ont été) scolarisés dans les écoles suivantes :

Charles Dickens

686 av Pont Trinquat 34000 MONTPELLIER

04 67 65 47 86

<p>Jean Macé 289 r St Hilaire 34000 MONTPELLIER 04 67 64 40 60</p>
<p>Averroès (maternelle) et Galilée (primaire) 47 rue Jaufre Rudel 04 67 75 27 10 et 04 67 75 34 59</p>
<p>Eugène Pottier 120 rue de la Jalade 04 67 63 51 39</p>
<p>Antoine Balard 123 rue de Salamanque 04 67 75 43 01</p>
<p>Simon Bolivar 300 avenue de Barcelone 04 67 75 34 69</p>
<p>Jeanne d'Arc 9 boulevard des Arceaux 04 67 92 35 72</p>
<p>Denis Diderot 16 bis, rue de la Bandido 04 67 92 35 63</p>

L'école Blaise Pascal, de par sa localisation et du fait du manque de place ailleurs, serait susceptible de recevoir des enfants. Pour l'instant, il n'y a pas de poste CRI, mais si l'on y inscrivait des enfants, il est probable que l'école en demanderait un. A étudier.

2) Deuxième étape : prise de contact avec l'école

A la suite de cette inscription, appeler le directeur ou la directrice de l'école pour prendre rendez-vous pour une première rencontre. Bien sûr, le mieux est de pouvoir le faire immédiatement, mais tous les directeurs/directrices ne sont pas déchargé-e-s de leur charge d'enseignement, et ils/elles ne sont pas forcément disponibles tous les jours.

Le jour de cette première rencontre, amener la fiche d'inscription donnée par la Mairie ainsi que les papiers d'identité de l'enfant et d'un parent au moins, et le carnet de vaccination de l'enfant s'il en a un.

Essayer de savoir si les enfants ont déjà été scolarisés, en France et/ou en Roumanie ; s'ils savent lire un peu, écrire un peu... et le signaler au directeur ou à la directrice.

Aider la famille à remplir tous les papiers demandés par l'école. Essayer de faire en sorte que le directeur ou la

directrice s'adresse au moins autant à la famille de l'enfant qu'à vous, même si certaines informations sont trop compliquées ! C'est une façon d'impliquer les parents, de montrer qu'ils sont les premiers responsables, bref de les rapprocher de l'école.

S'assurer que les jours et horaires de l'école sont bien compris, ainsi que les dates de vacances – au moins des prochaines !

Donner votre numéro de téléphone et proposer d'assurer l'interface en cas de problème. Demander à être prévenu-e en cas d'absentéisme, de retard etc – les parents doivent bien sûr être prévenus aussi, mais cela permet au collectif d'effectuer un suivi des démarches et, grâce aux membres qui parlent roumain, de faire passer auprès des parents des informations que l'école n'arrive pas à expliquer.

Cas particulier des écoles maternelles

Trouver une place pour un enfant en maternelle est plus difficile qu'en primaire. Il arrive qu'une école indiquée par les services de la Mairie n'ait finalement pas de place. D'où l'importance de téléphoner avant d'y aller !

3) Vaccinations

Certains vaccins sont obligatoires pour être admis à l'école. Pour faire les vaccins, deux centres où c'est gratuit :

Maison de la Prévention Santé, 6 rue Maguelone (tram arrêt Gare ou Comédie), lundi et jeudi de 14h à 16h, mercredi de 10h à 12h

La Pergola, 893 rue d'Alco (bus ligne 6 arrêt Pergola), mercredi de 9h à 11h30

Pour les premiers jours, le/la directeur/trice accepte généralement les enfants sans certificat de vaccination. Lui assurer cependant que cela va être fait et s'en occuper !

Par expérience, on peut amener plusieurs enfants en même temps, mais pas plus de 3-4 sinon les médecins se sentent un peu envahis et débordés – et si un enfant se sent un peu impressionné, il « contamine » tous les autres et c'est la pagaille !

4) Assurance

Le directeur ou la directrice va remettre à la famille un formulaire à remplir pour souscrire à une assurance scolaire. Cela coûte 10 euros par an et par enfant, c'est super si la famille accepte de le faire mais ce n'est pas obligatoire pour être scolarisé : l'école a sa propre assurance, qui couvre les activités réalisées sur le temps scolaire. Tout n'est pas encore très clair sur ce point – à vérifier plus tard !

5) Cantine

Si les parents souhaitent que les enfants mangent à la cantine – ce qui est plus pratique et évite l'absentéisme l'après-midi – il faut remplir un dossier fourni par le directeur ou la directrice, puis amener ce dossier à la Cuisine Centrale, route de Lavérune, 04 67 27 81 00 (horaires et adresse précise sur le dossier).

Il faut amener la photocopie (et pas l'original) des papiers de l'enfant et d'un parent. Il est possible de faire des photocopies sur place mais il faut avoir la monnaie !

Pour les enfants roms, le directeur de la cuisine centrale accepte de faire le tarif social le plus bas. Si les employé-e-s au guichet font des difficultés, expliquer que l'accord a été donné par Mr Gusman (le directeur). Une des employées est désormais au courant et connaît la démarche à suivre : il s'agit de Dolorès.

La famille devra alors payer 5 repas au tarif social, ce qui représente un peu moins de 10 euros. Ensuite, les enfants pourront manger toute l'année même s'ils ne rechargent pas la carte (accord avec Mr Gusman, mais rester discret sur ce point). Il est arrivé qu'une employée exige un papier où la bénévoles s'engageait à payer les factures de la famille : bien sûr ne pas céder, ne pas prendre un tel engagement !

La Cuisine centrale, qui garde souvent les originaux des cartes pour éviter de devoir facturer la fabrication d'une nouvelle en cas de perte, fournira alors une petite carte en carton dans un joli étui rose ;-)

L'enfant doit présenter cette carte aux employé-e-s de la cantine de l'école, qui en général prennent la carte la première fois et la gardent pour plus de facilité.

4) Transport

Depuis peu, il semble que la tarification sociale soit accordée aux enfants du primaire – jusqu'à peu, seuls les enfants du secondaire l'obtenaient. La marche à suivre est la suivante.

Aller au bureau de Hérault Transport, 148 avenue du Professeur Viala, tram 1 arrêt Malbosc, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17 – moins de monde le matin !

Il faut amener :

un dossier de demande de transport scolaire – à retirer à l'école ou sur place, présent également dans l'espace « documents partagés » de la plate-forme de gestion de notre mailing-list.

Le remplir en cochant la case « déssectorisation » (ou « établissement hors secteur », quelque chose de ce genre) et en indiquant le motif : Elève Nouvellement Arrivé. En plus de la classe dans laquelle est scolarisé l'élève, il faut ajouter, dans la case « autre (à préciser) » : « ENA ». Il faut aussi ajouter une explication dans la zone « dérogation » : « Cet élève est déssectorisé car il doit aller dans une école, éloignée de son domicile, où se trouve un enseignant spécialisé »

Ne pas oublier de signer au verso (famille ou référent) !

ce dossier doit être tamponné et signé par l'école OU BIEN il faut amener un certificat de scolarité dûment tamponné et signé

une attestation stipulant que la famille ne dispose pas de revenus fixes imposables (toute association peut les fournir : voir par exemple avec Michel, d'ATD Quart Monde : michel@roquefor.net)

Sur le dossier, pour l'adresse, deux possibilités :

si la famille possède une attestation de domiciliation dans une association (par exemple Issue Corus) et passe régulièrement chercher son courrier, il est possible de mettre cette adresse : la notification de décision arrivera là-bas, à la famille d'aller l'y chercher.

si ce n'est pas le cas, vous pouvez mettre la vôtre en indiquant XX chez YY dans la zone 2 en haut à droite : vous recevrez alors la notification de décision à votre domicile et vous la transmettez à la famille.

Attention : il est possible qu'on vous demande une attestation de domiciliation dans le dossier. La décision d'acceptation des dossiers malgré l'absence de ce papier est toute récente, alors accrochez-vous !

Par la suite, la famille (ou vous) recevra donc la décision d'attribution du tarif social – 11,2 euros par mois.

Il faut alors aller au bureau de la TAM (en face de la gare SNCF) avec cette notification, une photo d'identité, 5 euros pour la fabrication de la carte et 11,2 euros correspondant au premier mois. Par la suite, la famille devra recharger tous les mois : bien lui expliquer. Ne pas perdre la carte sinon il faut tout refaire...

Attention ! Les rechargements sont valables jusqu'à la fin du mois en cours et non pas de date à date. Eviter de faire la démarche à la TAM en fin de mois.

II. INSCRIPTION DANS LE SECONDAIRE

1) Première inscription dans le secondaire – 12-20 ans

Prendre rendez-vous à l'espace Senghor du collège des Aiguerelles, où les enfants suivront un enseignement FLE (Français Langue Etrangère) pour apprendre le français, ou reprendre les bases. Cette session dure quelques semaines. Les enfants sont ensuite redirigés vers un collège de leur secteur où ils suivront la scolarité en fonction de leur âge et de leur niveau.

Coordonnées de l'espace Senghor : 04 67 99 30 91 (ce n'est pas le même numéro que le collège des Aiguerelles), 686 Avenue Pont Trinquat 34070 Montpellier.

NB – La transition des Aiguerelles à un collège basique pose souvent problème dans le sens où les enfants ne comprennent pas souvent la transition, le pourquoi, et où ils doivent aller. Les accompagner dans cette transition.

Même démarche que pour le primaire auprès du directeur ou de la directrice et dossier cantine.

Pour le transport par contre, la tarification sociale est accordée. L'Espace Senghor s'occupe normalement du dossier. Bien expliquer qu'une fois le premier mois passé, la carte doit être rechargée tous les mois (11,2 euros/mois) pour être valable, sinon elle ne sert à rien.

Possibilité de rencontrer l'assistante sociale du collège (ou prendre rendez-vous) pour ouvrir un dossier de bourses et/ou gratuité des transports et de la cantine.

2) Cas d'un élève déjà inscrit l'année d'avant

Si l'élève a été assidu, se référer aux décisions prises par l'établissement : passage en classe supérieure, orientation ailleurs etc.

Si l'élève n'a pas été assidu, il est possible qu'il faille repasser par l'Espace Senghor (cf plus haut), notamment si les difficultés face au français sont trop grandes. Le mieux est de voir au cas par cas avec Clarisse Decroix pendant les réunions du collectif ou par mail (clarisse.decroix@gmail.com).

Démarche cantine : si une carte a déjà été délivrée, normalement tout est bon. Si cette carte a été perdue il faut aller à la Cuisine centrale (cf plus haut – primaire).

Démarche transport : si besoin il faut faire un dossier de demande de tarification sociale auprès d'Hérault Transport. Cf le paragraphe « transport » pour les élèves du primaire.

Possibilité de rencontrer l'assistante sociale du collège (ou prendre rendez-vous) pour ouvrir un dossier de bourses et/ou gratuité des transports et de la cantine.

3) Collèges où des enfants roms sont (ou ont été) déjà scolarisés

Collège des Aiguernelles : 686 Avenue Pont Trinquat 34070 Montpellier - 04 67 65 64 64

Collège des Garrigues : 145, Avenue Comté de Nice 34080 Montpellier - 04 67 45 68 13

Collège Emile Joffre : Allée Henry II de Montmorency 34060 Montpellier Tel : 04 67 15 95 40

Collège de la Croix D'argent : 361 Rue de l'Arnel. 34070 Montpellier. Tel : 04 67 42 94 15

4) Lycées où des enfants roms sont (ou ont été) déjà scolarisés

Lycée des métiers Mendès France : 380, rue du Mas de Brousse Montpellier - Tél : 04 67 13 35 00

Lycée des métiers Léonard de Vinci : Rue du Professeur Blayac Montpellier - Tél : 04.67.10.40.10